



Martha Tinny MOLEMA
President
Présidente

Akhator Joel ODIGIE
General Secretary
Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé
Centre FOPADESC Agoè – Nyivé
B.P. : 4401 – Tel.: 00228 22 25 03 90
LOME - TOGO

Email: info@ituc-africa.org
Web: www.ituc-africa.org

Lomé, le 04 novembre 2025

DEFENDRE LA DIGNITE ET LE DIALOGUE : LA CSI-AFRIQUE SOUTIENT LA GREVE DU SECTEUR BANCAIRE EN TUNISIE.

L'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique) exprime sa ferme solidarité envers l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) ainsi qu'envers tous les travailleurs du secteur bancaire et financier tunisien qui ont entamé une grève pour réclamer des salaires justes et décents, face à la hausse persistante du coût de la vie et aux mesures fiscales ayant gravement érodé leurs revenus.

Cette action doit être comprise dans son contexte. La Tunisie continue de faire face à une croissance économique atone, à des finances publiques sous tension et à une inflation persistante qui pèse sur les ménages. Les prix des denrées alimentaires restent élevés et les travailleurs des secteurs bancaire et de l'assurance subissent ce qui s'apparente à une « double injustice » : la hausse du coût de la vie conjuguée à la stagnation des salaires. Les travailleurs ne peuvent pas être appelés à supporter seuls le poids de l'ajustement économique, alors que leur pouvoir d'achat ne cesse de diminuer.

Pour la CSI-Afrique, le droit de grève n'est pas une fin en soi, mais un instrument légitime et reconnu au niveau international que les travailleurs utilisent pour rétablir ou approfondir le dialogue social, notamment lorsque les efforts de négociation précédents ont été interrompus ou ignorés. Lorsque le dialogue est bloqué, l'action collective devient le seul moyen pour les travailleurs de se faire entendre. C'est précisément ce que les syndicats affiliés à l'UGTT ont fait, et ils sont pleinement dans leur droit. Nous exhortons donc les autorités tunisiennes compétentes, les employeurs du secteur bancaire et financier ainsi que les institutions de régulation à reprendre sans délai les négociations et à examiner de bonne foi les revendications légitimes des travailleurs, notamment :

1. L'ajustement des salaires afin de rétablir [et de préserver] le pouvoir d'achat des travailleurs ;
2. La révision des dispositions fiscales et législatives en matière financière ayant effectivement réduit le revenu net de cette catégorie de travailleurs ;
3. La reprise des négociations sociales sectorielles afin de rétablir un fonctionnement normal [et efficace] de la négociation collective.

La CSI-Afrique rappelle également que les syndicats tunisiens, en particulier l'UGTT, ont joué un rôle essentiel dans l'ancrage de la stabilité et de la démocratie. Ils demeurent un pilier essentiel de la paix sociale dans le pays. Remettre en cause leur rôle ou ignorer leurs revendications socio-économiques légitimes ne ferait qu'aggraver l'incertitude et les difficultés. Au contraire, les autorités devraient considérer cette grève comme une occasion de rétablir la confiance par le biais d'un dialogue social structuré, inclusif et limité dans le temps.

La CSI-Afrique souligne également que les pressions économiques et budgétaires persistantes de la Tunisie, notamment l'accès restreint aux financements extérieurs, le chômage élevé et la nécessité de réformes structurelles plus ambitieuses, ne peuvent être résolues en comprimant les salaires des travailleurs. La justice sociale, le travail décent et une négociation collective effective font partie intégrante de la solution, et non du problème.

En tant que syndicalistes à travers l'Afrique, nous faisons écho à l'hymne des travailleurs qui a inspiré des générations — « Car c'est l'union qui fait la force » — et nous adressons un message de solidarité et de courage à nos sœurs et frères de Tunisie, alors qu'ils défendent leurs moyens de subsistance et leur dignité.

La CSI-Afrique :

- Exprime sa pleine solidarité à l'UGTT ainsi qu'à l'ensemble des syndicats des secteurs bancaire et financier de Tunisie ;
- Appelle à la satisfaction immédiate des revendications légitimes des travailleurs, afin que les services au public puissent reprendre sans porter atteinte aux droits des travailleurs ;
- Exhorte le Gouvernement tunisien et les employeurs à garantir et protéger le droit de grève et à s'engager dans un dialogue social authentique [et de bonne foi];
- Invite la grande famille syndicale internationale à suivre de près l'évolution de la situation et à se tenir prête à apporter son soutien et sa solidarité à l'UGTT, selon les besoins.

Cette expression de solidarité est faite au nom de 18 millions de travailleuses et travailleurs répartis dans 52 pays africains.



Akhator Joel Odigie
Secrétaire général de la CSI-Afrique
Lomé, Togo